

BARA (Jules), Avocat, membre de la Chambre des Représentants, homme d'État (Tournai, 23.8.1835 — Bruxelles, 26.6.1900). Fils de Jules-Benoni-Auguste, chirurgien-accoucheur et de Roty, Isabelle-Marceline-Béatrice.

Né dans la moyenne bourgeoisie tournaisienne, docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, Jules Bara fut inscrit au Tableau de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de la capitale le 14 août 1857. Dès 1862, le jeune juriste remplaçait à la Chambre des Représentants le représentant effectif Bocquin dont il était le suppléant. Réélu en 1864, il ne quitterait plus la Chambre avant octobre 1896, inébranlablement attaché, dans la défaite comme dans la victoire, au parti libéral qu'il avait illustré.

Ministre de la Justice à trente ans, il s'était signalé par de vigoureuses campagnes contre les principes dépassés du Code pénal de 1810 et contre les inégalités sociales consacrées par la législation du temps. En 1878, Frère Orban lui confia derechef le portefeuille de la Justice dans un Cabinet qui serait le dernier cabinet libéral homogène de notre histoire politique jusqu'à ce jour. Il se retira, le 10 juin 1884, sans la moindre amertume, et continua de servir ses idées en toute dignité et entier désintéressement.

Bara avait eu l'occasion, ministre de la Justice, de recevoir le roi Léopold II dans sa ville natale, en 1879. Le 21 octobre 1884, le Souverain l'avait encore consulté au moment et à propos de la substitution d'un Cabinet Beernaert au Cabinet Malou. Mais la confiance que lui avait témoignée le Souverain n'inspira au parlementaire tournaisien aucune sympathie pour la colonisation et, lors de la discussion, le 28 avril 1885, sur l'autorisation sollicitée par le Roi d'accepter, à titre personnel, la souveraineté de l'État qu'il venait de créer dans le bassin du Congo, Bara ne se contenta pas d'apporter en termes assez réticents le concours de l'opposition au Chef de l'État. S'écartant d'assez choquante façon, écrit Banning, de la modération dont faisait preuve Graux, il alla jusqu'à insinuer qu'à Berlin les grandes Puissances avaient tendu un véritable piège à la Belgique et à sa législature, aidées à ce faire par nos propres plénipotentiaires. Il ajouta, plus matoisement peut-être, que si les espérances du promoteur de l'œuvre devaient être déçues, cela serait fâcheux, mais que la Belgique saurait se souvenir qu'elle n'était pour rien dans l'affaire.

En 1887, Bara s'abstint au vote autorisant le

premier emprunt congolais.

En 1891, cependant, le Roi eut encore recours au juriste tournaisien. C'était pendant la longue session de la Conférence antiesclavagiste internationale de Bruxelles. Le Souverain, négligeant les conseils des Banning et des Lambermont, s'engageait de plus en plus dans une politique d'exclusion à l'égard de l'initiative privée et du commerce. Son attitude avait fait l'objet de critiques acérées de la part de l'Étranger : l'État indépendant avait été qualifié d'État-commerçant par le ministre français Ribot. En septembre, le Roi qui avait rédigé de sa propre main la thèse qu'il entendait faire prévaloir au sujet de ses droits domaniaux, la soumit à Bara, l'annota des réponses du juriste consulté et soumit à Banning le memorandum de cette consultation, affirmant à son collaborateur que Bara l'avait entièrement rassuré. En 1892, Edmond Picard et Félicien Cattier rédigeaient, à l'intervention de Van Eetvelde, sur la même question, une consultation juridique en due forme que ne saurait oublier l'histoire économique du Congo.

En 1895, le 28 juin, au cours des débats écourtés auxquels donna lieu, à la Chambre des Représentants, le projet de prêt à l'État du Congo de sept millions destinés en partie à rembourser de Browne de Tiège, en partie à suppléer à l'insuffisance des voies et moyens de l'État, Bara eut bien soin d'assurer que, dans l'affaire congolaise, tout avait été déception.

Bara mourut en 1900, commandeur de l'Ordre de Léopold, grand cordon des Ordres du Christ de Portugal, des S. S. Maurice et Lazare, du Sauveur de Grèce, du Lion néerlandais, du Soleil levant, de la Légion d'honneur et du Nichan Imtiaz, chevalier de 1^{re} classe de la Couronne de Fer d'Autriche et titulaire de la 1^{re} classe de l'Ordre du Medjidié.

Un monument, œuvre du sculpteur Guillaume Charlier, lui a été élevé en 1903 par sa ville natale et le Musée des Beaux-arts de Tournai possède son portrait dû au pinceau d'André Hennebicq.

26 février 1953.
J. M. Jadot.

Mouvement géographique, 1888, 336 ; 1895, 182. — Fr. Masoin, *Histoire de l'É. I. C.*, Namur, Picard, 1912, I, p. 199. — Comte L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1926, pp. 187, 199, 215, 266. — A. van Issegheem, *Les étapes de l'annexion du Congo*, Bruxelles, Off. de Publicité, 1932, p. 16. — W. Ravez, *Tournai, cité royale*, Bruxelles, l'Eglantine, 1934, p. 195. — P. Daye, *Léopold II*, Paris, A. Fayard, 1934, pp. 101, 378. — E. Van Kalken, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, Office de Publicité, 1946, pp. 484, 512.